

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2863

16 octobre 2015

SOMMAIRE

AAA Consulting S.A.	137421	A.T.T.C. Services S.à r.l.	137401
Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.	137401	Avantor Performance Materials Holdings S.A.	137417
Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.	137401	Aztiq Finance Holdings S.à r.l.	137417
Accenture International	137404	Aztiq Finance S.C.A.	137417
Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg IIA	137404	BDC Broadband Data Communication S.A.	137423
Actimage S.A.	137421	Bonnier Treasury S.A.	137416
Adenium Foresight VCT (Lux) I S.à r.l.	137404	BT Global Services Luxembourg S.à r.l.	137400
Adex S.A.	137421	City of David - Kingdom of God A.s.b.l.	137401
Adga Rhea Consultants S.A.	137421	Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l.	137424
AerCap Aviation Assets Fund Management	137414	C.L. Partners Luxembourg	137421
AFD S.à r.l.	137423	Element Six Technologies S.à r.l.	137398
Aikon S.A.	137423	Eliquo Stulz Luxembourg S.à r.l.	137416
Aikon S.A.	137423	Luxcopter S.A.	137417
Alma Grand SA	137415	Odysseus Investments S.à r.l.	137378
ALM ENRC Holdings I S.à r.l.	137424	Seastone Holding S.à r.l.	137387
Altro Teatro S.A.	137424	Socobail S.A.	137387
Amromco Lux S.à r.l.	137415	Vendome Investissement S.A.	137400
ANGD	137413	Vendome Investissement S.A.	137400
Aries S.A.	137415	Vento Investments MidCo S.à r.l.	137404
A. Rolf Larsen Holding S.A.	137400	Vento Investments TopCo S.à r.l.	137387
Art Concept et Menuiserie S.à r.l.	137416	Willowlux I S.à r.l.	137400
		Wind International Holding S.à r.l.	137404

Odysseus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.661.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of August.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, Notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Arjufra Group Holding SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 152288,

here represented by Mr Miroslav STOEV, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg,

(the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “ODYSSEUS INVESTMENTS S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in a Luxembourg Special Limited Partnership (société en commandite spéciale) qualified as an S.C.Sp. under the name of “ODYSSEUS INVESTMENTS (Marie Quantier) SCSP”, and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.

3.2 The Company can acquire and hold participation in other Luxembourg Special Limited Partnership(s) (société(s) en commandite spéciale) qualified as an S.C.Sp., and act as its(their) general partner and shareholder with unlimited liability.

3.3 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 A shareholder’s right in the Company’s assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company’s share capital.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any shareholder shall not cause the Company’s dissolution.

6.4 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.5 The Company’s shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 Shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferors and the transferees consent.

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable, where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be held within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter or electronic mail or delivered in person at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders' vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, and who need neither be shareholders nor members of the board of managers. The Chairman and the scrutineer shall be appointed by the general meeting of shareholders and the secretary shall be appointed by the Chairman. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in

particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another shareholder or any other person as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 14. Board of managers.

14.1 The Company is managed by one or more managers.

14.2 In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two (2) managers.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders.

14.3 The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority of the votes cast. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles.

No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to any commitments regularly contracted by him in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 15. Election and removal of managers and term of the office.

15.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

15.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

15.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 17. Profits.

17.1 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

17.2 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles.

Art. 18. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators' powers and remuneration.

Art. 19. Governing law. These articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory disposition

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2016.

Interim dividends may be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been established, all the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder Arjufra Group Holding SARL, pre-designated.

All the shares have been fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as it has been proven to the officiating notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary declares herewith having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the amended law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

First resolution

The number of members of the board of managers is fixed at one (1).

Second resolution

The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited duration:

Mr Christophe REECH, company director, born on July 29, 1966 in Nancy (France), residing at 19 Cresswell Gardens, London SW5 0BQ (United Kingdom).

Third resolution

The address of the Company's registered office is set at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt et un août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Arjufra Group Holding SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152288,

ici représentée par Monsieur Miroslav STOEV, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

(le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ODYSSEUS INVESTMENTS S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la prise de participation dans une société en commandite spéciale luxembourgeoise, qualifiée de S.C.Sp, dénommée «ODYSSEUS INVESTMENTS (Marie Quantier) SCSP», en tant que gérant commandité et associé commandité responsable indéfiniment.

3.2 La Société peut par ailleurs acquérir et prendre des participations dans une ou plusieurs sociétés en commandite spéciale, qualifiées de S.C.Sp, en tant que gérant commandité et associé commandité responsable indéfiniment.

3.3 La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction correspondante du capital social.

6.5 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'inscription d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces inscriptions pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou, le cas échéant, par le gérant unique, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire prévue par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrit sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite à quoi tout gérant pourra porter la cession au registre des associés.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et inscrire dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et le cas échéant, lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts,

une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, suivant les termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée, courrier électronique ou remise en personne au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le président et le scrutateur seront désignés par l'assemblée générale des associés et le secrétaire sera désigné par le président. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 14. Conseil de Gérance.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

14.2 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires.

14.3 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tous actes d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut être représenté par un autre membre du conseil de gérance, et un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple des voix exprimées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, initié à partir du Luxembourg, permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Élection et révocation des gérants et terme du mandat.

15.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

15.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans justification, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

15.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Bénéfices.

17.1 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

17.2 Aux termes et conditions prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets de la Société sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 18. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

Art. 19. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice de la Société prend cours à la date de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Des acomptes sur dividendes peuvent être versés au cours du premier exercice de la Société.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Arjufra Group Holding SARL, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par le prédit souscripteur moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

La comparante pré-mentionnée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

Première résolution

Le nombre de membres du conseil de gérance est établi à un (1).

Deuxième résolution

La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe REECH, administrateur de société, né le 29 juillet 1966 à Nancy (France), demeurant au 19 Cresswell Gardens, SW5 0BQ Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: M. STOEV, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 août 2015. 2LAC/2015/19211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 août 2015.

Référence de publication: 2015147269/493.

(150160662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Socobail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.840.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 juillet 2015 que:

1. Le mandat du Commissaire aux Comptes: ABACAB S.à r.l. venant à échéance, il a été renouvelé avec effet immédiat.
2. Les mandats des administrateurs /administrateurs délégués:

- Mr Guy PARIENTE
- Guy PARIENTE HOLDING
- PARFIP LEASE S.A.

Venant à échéance, ils ont été renouvelés avec effet immédiat.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020

Il est noté que:

- Guy PARIENTE HOLDING a désormais son siège social au 237, Avenue Winston Churchill, 1180 Bruxelles, Belgique
- PARFIP LEASE S.A. a désormais son siège social au 283, Avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015147975/20.

(150161464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

**Vento Investments TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Seastone Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 199.438.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of August.

Before Us Me Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

IIF Int'l Vento Investment S.à r.l. (former IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l.), a private limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 194820,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state the following:

- That the private limited liability company "Seastone Holding S.à r.l.", incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 199438 (the "Company"), has been incorporated on August 13, 2015 pursuant to a deed of Me Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and that the articles of association (the "Articles") of the Company have never been amended since;

- That the appearing party is the sole actual shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

- That the name of the Sole Shareholder has been changed into "IIF Int'l Vento Investment S.à r.l." on August 21, 2015 pursuant to a deed of the officiating notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing party, as Sole Shareholder exercising the powers devolved to the general meeting, has taken through its Proxy-holder the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to exchange the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) existing shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each for one hundred (100) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by the creation and issue of one hundred (100) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all the one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each newly issued and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of one hundred percent (100%), i.e. one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, issued by "Wind International Holding S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 199439, valued at a total amount of at least twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

Evidence of the existence of the contribution in kind

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a declaration issued by the company "Wind International Holding S.à r.l.", predesignated, attesting the current number of shares issued, their ownership and their true value in accordance with current market trends.

Said declaration, signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Effective implementation of the contribution

Thereupon the subscriber, duly represented as stated above, declares that:

- it is the full owner of all the shares issued by the company "Wind International Holding S.à r.l.", predesignated, and possesses the power to dispose of them;
- there exists no pending litigation regarding the holding of these shares;
- there exists no pre-emption right nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him, so that these shares are legally and conventionally freely transferable;
- this contribution in kind is evaluated at a total amount of at least twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-);
- it releases the notary and the sole manager of the Company from any investigations relating to the value of said contribution in kind and from any existing liabilities, the conditions of which are well known by it, and declares to be personally responsible for any consequences relating to this contribution and for any depreciation of this contribution;
- all formalities shall be carried out in order to duly formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

Sole manager's intervention

By mean of a declaration, the sole manager of the Company, acknowledging having been informed of the extent of its responsibility, legally engaged as sole manager of the Company by reason of the contribution in kind described here above, has expressly agreed to the description of the contribution in kind, to its valuation at an amount of at least twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), to the effective transfer of these shares in favour of Seastone Holding S.à r.l., and has confirmed the validity of the subscription and payment.

Said declaration, signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to change the denomination of the Company from "Seastone Holding S.à r.l." into "Vento Investments TopCo S.à r.l.".

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to change the corporate object of the Company as follows:

"The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, to L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to amend and fully restate the Articles of the Company so as to reflect the above mentioned resolutions, so that as from now on they will read as follows:

“Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of “Vento Investments TopCo S.à r.l.” (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Senningerberg.

It may be transferred within the municipality of the registered office by decision of the board of managers.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000), represented by two hundred (200) shares, each share having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125).

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect, and within the limits set forth by the Law.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholders which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of the appointment of each manager. In case of a plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be a shareholder. The general meeting of the shareholders may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholders and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the municipality of the registered office.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company has only one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of a plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his(their) remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his(their) agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his(their) position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him(them) in the name of the Company, as long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of shareholders

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the shares of the Company are held by a sole shareholder, the sole shareholder exercises alone the powers devolved to the general meeting of shareholders by the Law and may take any decisions in writing.

Art. 12. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in any general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholders.

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. Financial year - Financial statements - Profit Sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on first January and ends on thirty-first December of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholders commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholders shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) of the Company will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholders who will determine its (their) powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.

20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than twenty-five (25) shareholders.

20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”.

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to appoint two (2) supplemental managers for an undetermined period:

- Mr Patrick MEUNIER, born on May 9, 1960 in Paris (France), residing at 16, Avenue de la Porte Neuve, L-2014 Luxembourg; and

- Mr Michael NAGLE, born on September 27, 1952 in Lilleshall (Ireland), residing in The Limes, Copyhold Lane, Cuckfield, West Sussex RH17 5EB (United Kingdom).

Eighth resolution

The Sole Shareholder decides to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of TMF Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre août.

Pardevant Nous Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

IIF Int'l Vento Investment S.à r.l. (anciennement IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l.), une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 194820,

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le “Mandataire”), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée “Seastone Holding S.à r.l.”, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 199438 (la “Société”), a été constituée le 13 août 2015 suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et que les statuts (les “Statuts”) de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l’“Associé Unique”) de la Société;

- Que le nom de l'Associé Unique a été changé en "IIF Int'l Vento Investment S.à r.l." le 21 août 2015 suivant acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la partie comparante, en tant qu'Associé Unique exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, a pris par son Mandataire les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'échanger les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, contre cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à toutes les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune nouvellement émises, et les libérer intégralement moyennant un apport en nature consistant en cent pour cent (100%) des parts sociales, soit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, émises par la société "Wind International Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 199439, évaluées à un montant total d'au moins douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Preuve de l'existence de l'apport en nature

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration émise par la société "Wind International Holding S.à r.l.", préqualifiée, attestant le nombre actuel de parts sociales émises, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Cette déclaration, signée "ne varietur" par le Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Réalisation effective de l'apport

Alors le souscripteur, représenté comme dit ci-avant, a déclaré:

- être le plein propriétaire de toutes les parts sociales émises par la société "Wind International Holding S.à r.l.", préqualifiée, et posséder les pouvoirs d'en disposer;
- qu'il n'existe aucun litige en cours en relation avec la détention de ces parts sociales;
- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait être autorisée à demander à ce qu'une ou plusieurs de ces parts sociales lui soit transférées, de sorte que ces parts sociales sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- cet apport en nature est évalué à un montant total d'au moins douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-);
- qu'il décharge le notaire ainsi que le gérant unique de la Société de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont il déclare bien connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport;
- toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du gérant unique

Au moyen d'une déclaration, le gérant unique de la Société, ayant pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant unique de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, a marqué expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation à un montant d'au moins douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sur le transfert de la propriété desdites parts sociales en faveur de Seastone Holding S.à r.l. et a confirmé la validité des souscription et libération.

Cette déclaration, signée "ne varietur" par le Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Seastone Holding S.à r.l." en "Vento Investments TopCo S.à r.l."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société comme suit:

“La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser la réalisation et le développement de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.”.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-avant, de sorte qu'à partir de ce jour, ils se liront comme suit:

“Chapitre I^{er} . Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de «Vento Investments TopCo S.à r.l.» (ci-après la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser la réalisation et le développement de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social par décision du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25,000), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance, et dans les limites fixées par la Loi.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue comme une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont, en principe, tenues dans la commune du siège social.

Il peut être renoncé à la convocation sur accord donné par chaque gérant par voie écrite, télécopie, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue au Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie, télex ou email. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue au Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du(des) mandataires(s) et sa(leur) rémunération (s'il y en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 Le siège de direction effective de la Société sera au Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir du Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(les) gérants ne contracte(nt) en raison de sa(leur) position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui(eux) au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. Assemblées générales des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires des associés. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Aussi longtemps que les parts de la Société sont détenues par un associé unique, celui-ci exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, et peut prendre toute décision par écrit.

Art. 12. Droits de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la(des) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télégramme, télex ou email).

Chapitre VI. Exercice social - Comptes annuels - Partage des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner son(leur) accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2, des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui déterminera ses(leurs) pouvoirs et sa(leur) rémunération.

Chapitre VIII. Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) associés.

20.2 Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels n'est pas applicable.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, il faudra se référer aux dispositions de la Loi.”.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer deux (2) gérants supplémentaires, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick MEUNIER, né le 9 mai 1960 à Paris (France), demeurant au 16, Avenue de la Porte Neuve, L-2014 Luxembourg; et

- Monsieur Michael NAGLE, né le 27 septembre 1952 à Lilleshall (Irlande), demeurant à The Limes, Copyhold Lane, Cuckfield, West Sussex RH17 5EB (United Kingdom).

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements susmentionnés et par la présente donne pouvoir à, et autorise, tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de TMF Luxembourg S.A. pour procéder au nom et pour le compte de la Société à toute formalité à cet égard (notamment et pour éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au Mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, ledit Mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, J. CASTEL.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 août 2015. 2LAC/2015/19220. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147326/558.

(150160665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 99.628.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of July.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

Element Six S.A. (the Sole Shareholder), a société anonyme, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 93.181,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 June 2015,

said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted therewith to the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Element Six Technologies S.à r.l. (the Company) a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on February 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 472 of May 5, 2004, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 99.628.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and most recently by a notarial deed dated 17 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 572 of 4 March 2014.

The Sole Shareholder, represented as here above stated, representing the entire share capital of the Company, requests the undersigned notary to record as follows its resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty United States Dollars (USD 50) in order to bring it from its present amount of three hundred and ten thousand, two hundred United States Dollars (USD 310,200) to an amount of three hundred and ten thousand, two hundred and fifty United States Dollars (USD 310,250), by the issue of one (1) new share with a par value of fifty United States Dollars (USD 50), together with the payment of a share premium of four hundred and eighty-eight thousand, six hundred and seventeen United States Dollars (USD 488,617).

Second resolution

Subscription - Liberation

The one (1) new share has been subscribed by the Sole Shareholder, represented as stated above, and fully paid up by payment in cash, so that an aggregate amount of four hundred and eighty-eight thousand, six hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 488,667), out of which fifty United States Dollars (USD 50) have been allocated to the share capital of the Company and the four hundred and eighty-eight thousand, six hundred and seventeen United States Dollars (USD 488,617) to the share premium account, is now freely available to the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves consequently to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred and ten thousand, two hundred and fifty United States Dollars (USD 310,250), represented by six thousand two hundred and five (6,205) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant a power of attorney to any of its representatives to do anything necessary or incidental in relation to the preceding resolutions.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be two thousand euro (EUR 2,000).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six juillet.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Element Six S.A. (l'Associé Unique), une société anonyme, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.181, ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juin 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Element Six Technologies S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.628, constituée suivant acte notarié en date du 16 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 472 en date du 5 mai 2004, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 572 en date du 4 mars 2014.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant et représentant l'ensemble des parts sociales de la Société, prie le notaire instrumentant d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50), pour le porter de son montant actuel de trois cent dix mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 310.200) à un montant de trois cent dix mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 310.250), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle avec une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-huit mille six cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 488.617).

Deuxième résolution Souscription - Libération

La nouvelle part sociale a été souscrite par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, et intégralement libérée par un versement en numéraire de sorte que le montant total de quatre cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 488.667), dont cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50) sont alloués au capital social de la Société et le solde de quatre cent quatre-vingt-huit mille six cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 488.617) au compte prime d'émission, est maintenant à la libre disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide par conséquent de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent dix mille deux cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 310.250), représenté par six mille deux cent cinq (6.205) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de donner procuration à tout représentant aux fins d'effectuer tout ce qui pourrait être nécessaire en relation avec les résolutions qui précèdent.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 9 juillet 2015. GAC/2015/5848. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147597/114.

(150161379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Vendome Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 93.832.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147402/9.

(150160990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Vendome Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 93.832.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147403/9.

(150161231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Willowlux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 184.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147408/9.

(150160796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

A. Rolf Larsen Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015147435/10.

(150161890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

BT Global Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, avenue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.901.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2015.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 2 septembre 2015, que le régime des signatures autorisées de BT Global Services Luxembourg S.à r.l. a été modifié comme suit:

Gérant de catégorie B

- Annulé: M. Davy Jozef Jolanda Vreys,

La démission de M. Davy Josef Jolanda Vreys est actée avec effet au 31 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Rodrigo Benito Alonso
Gérant

Référence de publication: 2015147521/17.

(150161714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

A.T.T.C. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.364.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C.(Advisors in Trust and Tax Consultants) s.a.

Le Gérant

Nico Patteet

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015147437/13.

(150161625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.641.

Les comptes consolidés au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015147438/11.

(150161436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.641.

Les comptes annuels clos au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015147439/11.

(150161438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

City of David - Kingdom of God A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9153 Dirbach, 10, Dirbach Plage.

R.C.S. Luxembourg F 10.505.

STATUTS

Dans le but de continuer la noble mission de salut et d'enseignement des âmes que Jésus-Christ a confié à ses disciples en leur donnant dans Matthieu 28/19 cet ordre: «Allez, faites de toutes les nations des disciples, en les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit.», les membres fondateurs

Madame Helena Huang, Secrétaire médicale, de nationalité canadienne, domiciliée à Toronto, Ontario CANADA MIT 2V2, 96 Bonis Avenue

Monsieur Kenneth Izomoh, Project Management, de nationalité nigérienne, domiciliée à L-9510 Wiltz, 16 rue Léopold Richard

Madame Tsono Gaporaud Doua, cadre-comptable, de nationalité française, domiciliée à L-9351 Dirbach, 10 Dirbach Plage

ont convenu de constituer une association sans but lucratif, apolitique et culturelle régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée «City of David -Kingdom of God».

Art. 2. Siège social. Le siège social est situé à 10, Dirbach Plage, L-9153 DIRBACH. Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Comité de gestion.

Art. 3. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet

- De mettre en place un Centre de Formation, l'École du Surnaturel de Christ et l'École des Prophètes
- De mettre en place des Centres de Formation à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg
- De mettre en place une armée spirituelle en Christ basée sur le Surnaturel de Dieu par le Saint-Esprit
- De former et d'équiper des disciples en Christ
- D'effectuer la traduction de livres et d'ouvrages chrétiens
- Développer, promouvoir et favoriser des activités à caractère social, culturel, sportif, humanitaire et éducatif dans le but de faire connaître la parole de Dieu
- D'apporter secours aux
 - a) alcooliques
 - b) clochards, mendiants
 - c) prostituées
 - d) sans-abris
 - e) adolescents qui tombent enceinte
- D'effectuer des visites en milieux austères:
 - a) personnes en phases terminales hospitalières
 - b) prisonniers purgeant une peine dans un pénitencier ou la prison
 - c) institutions gouvernementales dans la résolution des crises publiques
 - d) aide gratuite aux personnes âgées
 - e) réadaptation pour toxicomanes
- D'apporter des aides volontaires en cas de catastrophes humanitaires nationales, internationales, continentales

Art. 5. Membres. Pour devenir membre actif, participer aux activités de l'association et avoir un droit de vote à l'assemblée générale, il faut:

- Être majeur
- Faire une demande auprès du Comité de gestion
- Être admis par le Comité de gestion

L'adhésion est gratuite. Les membres ne payent aucune cotisation annuelle.

Art. 6. Perte de qualité de membre. La qualité de membre se perd par:

- Démission écrite
- Décès
- Exclusion prononcée par le Comité de gestion pour motifs jugés graves, non-respect des statuts

Art. 7. Fonctionnement. L'association est gérée par un Comité.

Art. 8. Comité de gestion. Le Comité de gestion est composé de sept membres. Il comprend:

- Un Président
- Un Vice-Président
- Un Secrétaire
- Un Trésorier

Les membres ne sont pas rééligibles. Toutefois un membre peut être exclu du comité pour des motifs cités à l'article 6. En cas de démission d'un membre du comité de ses fonctions, le comité proposera un nouveau membre à l'approbation de l'Assemblée générale.

Art. 9. Attributions du Comité de gestion. Le Comité gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. La signature conjointe du Président ou, en son absence, du Vice-président et d'un membre du Comité de gestion engage l'association; il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres.

Le Comité

- prépare le budget, recueille les fonds, vérifie les comptes
- donne l'agrément pour la mise en place des départements prévus par l'article 4 des présents statuts
- est compétent pour toute demande d'adhésion / démission
- complète et dépose chaque année la liste des membres auprès du Registre de commerce

- soumet à l'approbation de la majorité de l'Assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice à venir

- prépare l'Assemblée générale et convoque tous les membres actifs de l'Association
- porte à l'ordre du jour de l'assemblée toute proposition signée d'un nombre de membres égale au vingtième de la dernière liste annuelle des associés
- statue sur l'acquisition et la gestion de biens mobiliers et immobiliers

Art. 10. Réunions du Comité de gestion. Le Comité se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du Président, ou sur la demande de deux de ses membres et chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige.

Art. 11. Assemblée générale. L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association. Elle peut se réunir de façon ordinaire ou extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année au mois de Janvier sur convocation du Président de l'assemblée et chaque fois que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

A chaque session, de l'Assemblée Générale le Président ou le Vice-Président préside la réunion avec son Comité de gestion.

L'assemblée générale délibère sur les objets suivants:

- La modification des statuts
- La nomination des membres du Comité de gestion
- L'approbation du budget et de la gestion des comptes

La dissolution de l'association

L'assemblée générale ne peut se réunir que si les deux tiers des membres sont atteints (pour les autres objets).

A défaut des deux tiers, elle siège avec les membres présents à une deuxième convocation dans un délai maximum d'un mois.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont acquises qu'à la majorité des deux tiers des membres votants.

Les décisions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président ou, en son absence, par le Vice-président et un membre du Comité de gestion.

Art. 12. Assemblée générale extraordinaire. Elle se prononce sur la modification à apporter aux statuts, à l'exclusion d'un membre et sur la détermination des modes de liquidation en cas de dissolution de l'Association. Elle se réunit à la demande du Président, du Vice-président ou du Comité, dans les conditions prévues à l'article 11.

Art. 13. Recettes et Dépenses. Les ressources de l'association sont composées:

- des dîmes
- des offrandes volontaires
- des dons ou legs
- de toutes autres ressources
- du produit de ses biens (Littérature, transport, santé, éducation, cassettes, etc..) produits par l'association dans le cadre de la réalisation de sa mission
- du produit des manifestations exceptionnelles de bienfaisance et de soutien
- des produits d'activités liées à son objet (événements, séminaires, conférences,...), démarches, services rendus par les membres de l'Association

Les dépenses sont couvertes par les recettes mentionnées ci-dessus.

Les dépenses courantes sont ordonnées par le Président, ou en son absence, par le Vice-président, après consultation du Comité.

Les comptes de l'association sont tenus par un trésorier, membre du Comité de gestion. Celui-ci tient une comptabilité détaillée des recettes et dépenses et enregistre toutes les opérations financières, pièces comptables à l'appui.

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Tout excédent est réinvesti pour la réalisation de l'objet de l'association.

Art. 14. Dissolution, liquidation. La dissolution et la liquidation sont réglées par les articles 18 et suivants de la loi concernant les associations sans but lucratif.

En cas de dissolution de l'association, le Comité de gestion fera fonction de liquidateur.

Art. 15. Modification des statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 16. Règlement d'ordre intérieur. Un règlement d'ordre intérieur pourra être établi par le Comité de gestion. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à la gestion interne de l'association.

Art. 17. Dispositions finales. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 Avril 1928 telle que modifiée sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Fait à Dirbach, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147533/127.

(150161936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Accenture International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.145.369.575,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147440/10.

(150161737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg IIA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 198.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015147442/11.

(150161633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.391.

Il est à noter le changement de siège social de Foresight Solar VCT plc, l'un des associés de la Société.

Le siège social de cet associé se trouve désormais à l'adresse suivante:

The Shard, 32 London Bridge Street, SE1 9SG, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015147443/14.

(150161300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Vento Investments MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Wind International Holding S.à r.l.).

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 199.439.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of August.

Before Us Me Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

Vento Investments TopCo S.à r.l. (former Seastone Holding S.à r.l.), a private limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 199438,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state the following:

- That the private limited liability company “Wind International Holding S.à r.l.”, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 199439 (the “Company”), has been incorporated on August 13, 2015 pursuant to a deed of Me Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and that the articles of association (the “Articles”) of the Company have never been amended since;

- That pursuant to a deed of the officiating notary received today, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the appearing party is the sole actual shareholder (the “Sole Shareholder”) of the Company;

- That the appearing party, as Sole Shareholder exercising the powers devolved to the general meeting, has taken through its Proxy-holder the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the denomination of the Company from “Wind International Holding S.à r.l.” into “Vento Investments MidCo S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to exchange the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) existing shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each for one hundred (100) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to change the corporate object of the Company as follows:

“The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, to L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to amend and fully restate the Articles of the Company so as to reflect the above mentioned resolutions, so that as from now on they will read as follows:

“Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of “Vento Investments MidCo S.à r.l.” (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Senningerberg.

It may be transferred within the municipality of the registered office by decision of the board of managers.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares, each share having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125).

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect, and within the limits set forth by the Law.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholders which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of the appointment of each manager. In case of a plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be a shareholder. The general meeting of the shareholders may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholders and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the municipality of the registered office.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company has only one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of a plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his(their) remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his(their) agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his(their) position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him(them) in the name of the Company, as long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of shareholders

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the shares of the Company are held by a sole shareholder, the sole shareholder exercises alone the powers devolved to the general meeting of shareholders by the Law and may take any decisions in writing.

Art. 12. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in any general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholders.

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. Financial year - Financial statements - Profit Sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on first January and ends on thirty-first December of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholders commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholders shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) of the Company will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholders who will determine its (their) powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.

20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than twenty-five (25) shareholders.

20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint two (2) supplemental managers for an undetermined period:

- Mr Patrick MEUNIER, born on May 9, 1960 in Paris (France), residing at 16, Avenue de la Porte Neuve, L-2014 Luxembourg; and

- Mr Michael NAGLE, born on September 27, 1952 in Lilleshall (Ireland), residing in The Limes, Copyhold Lane, Cuckfield, West Sussex RH17 5EB (United Kingdom).

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of TMF Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre août.

Pardevant Nous Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

Vento Investments TopCo S.à r.l. (anciennement Seastone Holding S.à r.l.), une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 199438,

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Wind International Holding S.à r.l.", constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 199439 (la "Société"), a été constituée le 13 août 2015 suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et que les statuts (les "Statuts") de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors;

- Que suivant un acte du notaire instrumentant reçu en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société;

- Que la partie comparante, en tant qu'Associé Unique exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, a pris par son Mandataire les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Wind International Holding S.à r.l." en "Vento Investments MidCo S.à r.l."

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'échanger les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, contre cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société comme suit:

"La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser la réalisation et le développement de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-avant, de sorte qu'à partir de ce jour, ils se liront comme suit:

“Chapitre I^{er} . Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de «Vento Investments MidCo S.à r.l.» (ci-après la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser la réalisation et le développement de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social par décision du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance, et dans les limites fixées par la Loi.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue comme une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont, en principe, tenues dans la commune du siège social.

Il peut être renoncé à la convocation sur accord donné par chaque gérant par voie écrite, télécopie, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue au Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie, télex ou email. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue au Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du(des) mandataires(s) et sa(leur) rémunération (s'il y en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 Le siège de direction effective de la Société sera au Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir du Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(les) gérants ne contracte(nt) en raison de sa(leur) position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui(eux) au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. Assemblées générales des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires des associés. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Aussi longtemps que les parts de la Société sont détenues par un associé unique, celui-ci exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés et peut prendre toute décision par écrit.

Art. 12. Droits de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la(des) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télégamme, télex ou email).

Chapitre VI. Exercice social - Comptes annuels - Partage des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner son(leur) accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2, des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui déterminera ses(leurs) pouvoirs et sa(leur) rémunération.

Chapitre VIII. Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) associés.

20.2 Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels n'est pas applicable.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, il faudra se référer aux dispositions de la Loi.”.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer deux (2) gérants supplémentaires, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick MEUNIER, né le 9 mai 1960 à Paris (France), demeurant au 16, Avenue de la Porte Neuve, L-2014 Luxembourg; et

- Monsieur Michael NAGLE, né le 27 septembre 1952 à Lilleshall (Irlande), demeurant à The Limes, Copyhold Lane, Cuckfield, West Sussex RH17 5EB (United Kingdom).

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements susmentionnés et par la présente donne pouvoir à, et autorise, tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de TMF Luxembourg S.A. pour procéder au nom et pour le compte de la Société à toute formalité à cet égard (notamment et pour éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au Mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, ledit Mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, J. CASTEL.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 août 2015. 2LAC/2015/19221. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147409/474.

(150160757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

ANGD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 6, Z.A.E. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 130.021.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 janvier 2015

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 31.01.2015, de Monsieur Jacques PLUMMER de son poste de gérant.

2. L'assemblée décide de nommer, avec effet à partir du 01.02.2015 et pour une durée indéterminée de

Monsieur Jules GEORGES, né le 30 avril 1984 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6, Z.A.E. Triangle Vert, L-5691 ELLANGE en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015147484/18.

(150161730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

AerCap Aviation Assets Fund Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 176.227.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zwanzigsten August.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitz in Luxemburg.

Wurde die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Aer-Cap Aviation Assets Fund Management" mit Sitz in L-1115 Luxembourg, 2, Bld Konrad Adenauer, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, vom 20. März 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1236 vom 25. Mai 2013.

Die Generalversammlung wird geleitet durch Fr. Danielle Rheindt, mit beruflicher Anschrift in L-1115 Luxembourg, 2, Bld Konrad Adenauer.

Der Präsident bestimmt zur Schriftführerin dieser Generalversammlung Fr. Sabine Ebert, mit beruflicher Anschrift in L-1115 Luxembourg, 2, Bld Konrad Adenauer

Die Versammlung bestimmt zu Stimmzählern dieser Versammlung Fr. Ulrike Sauer, mit beruflicher Anschrift in L-1115 Luxembourg, 2, Bld Konrad Adenauer.

Der Präsident führt danach folgendes aus:

II. Die Gesellschaft hat ein Kapital von EUR 12.500.-, eingeteilt in 500.- Anteile zu je ein EUR 25.-, vollständig eingezahlt.

III. Die Gesellschafter sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise Mandatare überprüft und als in Ordnung befunden.

IV. Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

V. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle 500 sich in Umlauf befindlichen Anteile, bei der Versammlung vertreten sind (100.%), die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

VI. Dass die Tagesordnung der heutigen Versammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft;
- 2) Ernennung eines oder mehrerer Liquidatoren sowie Festlegung von deren Befugnissen;
- 3) Beschlussfassung die Liquidationskosten der Gesellschaft zu belasten;
- 4) Verschiedenes;

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter fassen den Beschluss, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und diese in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen zum Liquidator, Herrn Sascha Steinhardt, beruflich ansässig in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zu ernennen.

Dritter Beschluss

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

137415

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Liquidationskosten der Gesellschaft zu belasten.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf eintausenddreihundert Euro (1.300.- EUR) geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: D. Rheindt, S. Ebert, U. Sauer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 août 2015. Relation: 2LAC/2015/19448. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147444/65.

(150161505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Alma Grand SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015147447/10.

(150161934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Amromco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.722,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.319.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 et 2013 établis par Amromco Holdings L.P. and Subsidiaries, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015147449/13.

(150161442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Aries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.356.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Août 2015.

Aries S.A.

A Alafi

Director

Référence de publication: 2015147454/14.

(150161465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Art Concept et Menuiserie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4745 Pétange, 55, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 138.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015147455/12.

(150161731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Bonnier Treasury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.605.

EXTRAIT

En date du 26 juin 2015, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Gulcin Tekes en tant qu'administrateur A est acceptée avec effet au 30 juin 2015;
- La nomination de Peter Lundin, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur A de la société est acceptée avec effet au 30 juin 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147498/15.

(150161677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Eliquo Stulz Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 121.298.

Änderungsmittteilung bezüglich der Anschrift der Gesellschafterin:

Es wird mitgeteilt, dass der Firmensitz der Gesellschafterin Eliquo Water Deutschland GmbH nach D-79865 Grafenhausen, Beim Signauer Schachen 7, verlegt wurde und die Gesellschafterin nun im Handelsregister B des Amtsgerichts Freiburg i.Br. unter der Nummer HRB713354 eingetragen ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wecker, den 02.09.2015.

Eliquo Stulz Luxembourg sàrl

Die Geschäftsleitung

Référence de publication: 2015147600/16.

(150161488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 155.169.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration avec effet au 1^{er} juillet 2015

Le siège de la société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Avantor Performance Materials Holdings S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015147463/14.

(150161284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Aztiq Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 174.321.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2015

L'Associé unique a pris la résolution suivante:

1. L'Associé unique décide de renouveler, le mandat de réviseur d'entreprises de Deloitte Audit S.à r.l, avec siège social à Rue de Neudorf, 560, L-2220 Luxembourg, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Pour extrait conforme

Pour la société AZTIQ FINANCE HOLDINGS S.A.R.L.

Référence de publication: 2015147464/13.

(150161986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Aztiq Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 170.643.

Extrait des résolutions prises par les associés le 30 juillet 2015

Les associés décident de renouveler le mandat de la société à responsabilité limitée DELOITTE AUDIT en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la société pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Pour AZTIQ FINANCE S.C.A.

Référence de publication: 2015147465/13.

(150161933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Luxcopter S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.576.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of August,
before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Siemon SMID, company director, born on 18th September 1959 in Groningen (The Netherlands), residing in L-7250 Helmsange, 48, rue du Soleil (the Sole Shareholder).

Such appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

1. LUXCOPTER S.A., is a Luxembourg limited company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 295, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the RCS) under number B 169.576 and having a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and paid up at 50 % (the Company). The Company was incorporated on 30th May 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published on 18th July 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) under number 1808.

2. That the object of the company is incorporated as follows in the articles of association: “The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights of any sort or nature or origin whatsoever.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity security, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies. The Company may further advance and lend money in any manner as well as purchase any debt instrument and secure the repayment of any money borrowed on such terms as it may think fit.

The Company can finally perform all financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting...

3. That the Sole Shareholder holds all (100%) the shares in the share capital of the Company;

4. That the Sole Shareholder of the Company declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company of which he signs a closing balance sheet.

5. That the Sole Shareholder further declares that the company has never owned any real estate or had any employee and currently has no ownership interest and that the company has no other commitment (deposit, bond, performance bond, completion guarantee, lease, supply, or other contract) and is not bound by other conventions, subscriptions or other that may prevent its dissolution. The Sole Shareholder expressly confirms the shares representing the capital are not mortgaged, split, pledged or in any condition that might obstruct this liquidation; the accounts, including bank accounts are not encumbered, pledged, blocked, committed, limited or mortgaged or in another state or situation does not allow this dissolution.

6. That the Sole Shareholder further declares that the company has ceased all business and paid all his creditors.

7. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly the winding-up of the Company and the start of the liquidation process with effect on today's date, all business activities having ceased for economic reasons;

8. That the Sole Shareholder declares to formally renounce to the appointment of a supervisory auditor to the liquidation;

9. That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

10. That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

11. That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to the above stated;

12. That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any shares and registers of the Company shall be cancelled;

13. That full and entire discharge is granted to the directors and the auditor of the Company for the performance of their mandates from the date of their appointment up and including the date of this meeting; and

14. That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in L-7250 Helmsange, 48, rue du Soleil, Grand Duchy of Luxembourg.

15. That the company will be definitely removed and erased without further proceedings from the Register of Commerce and Companies of Luxembourg by the end of these operations.

Statement on money laundering

The Sole Shareholder declares, pursuant to the law of 12 November 2004, as amended thereafter being the actual beneficiary owner of the company and certifies that the funds from the share capital and liquidation are not issued from the activities constituting an offense under Articles 506-1 of the Criminal and 8-1 of the law code of 19 February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug abuse (laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (terrorist financing).

Power

The liquidator specially authorized the notary to carry out any necessary registration and publication, as well as the inherent and definite strike off of the dissolved company at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and is committed to personally assume to bear all costs, fees, taxes and registration fees arising in any way whatsoever of this.

With respect to the notary, all managers and ordering intercessors, including the appearing party are jointly and severally liable for the payment of all notarial fees and costs resulting from the present deed, as expressly recognized by them.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour d'août.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Siemon SMID, administration de sociétés, né le 18 septembre 1959 à Groningen (Pays-Bas), demeurant à L-7250 Helmsange, 48, rue du Soleil (l'Actionnaire Unique).

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. LUXCOPTER S.A., est une société anonyme luxembourgeoise, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 295, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 169.576 et ayant un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et libéré à hauteur de 50 % (la Société). La Société a été constituée le 30 mai 2012 suivant un acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 juillet 2012 sous le numéro 1808 (le Mémorial C).

2. Que l'objet social de la Société est repris comme suit dans les statuts: «L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle de quelque type, nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non, et autres.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûreté, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt qu'elle estimera utiles. La Société pourra également avancer et prêter de l'argent sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'acheter tout instrument de dette et garantir le remboursement de tout argent emprunté conformément à ses conditions, si elle le juge approprié.

La Société peut accomplir toutes opérations financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La description ci-dessus doit être comprise dans son sens le plus étendu et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative.»

3. Que l'Actionnaire Unique est propriétaire de toutes les actions (100%) de la Société;

4. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société dont il signe un bilan de clôture.

5. Que l'Actionnaire Unique déclare encore que la société n'a jamais détenu d'immeuble, ni occupé de salarié et ne détient actuellement aucune participation et que la société n'a aucun autre engagement (caution, cautionnement, garantie de bonne fin, garantie d'achèvement, bail, contrat de fourniture) et n'est plus liée par d'autres conventions, abonnements ou autres susceptibles d'empêcher sa dissolution. L'Actionnaire Unique confirme encore expressément les titres représentatifs du capital ne sont ni grevés, scindées, gagés, ni autrement donnés en garantie ou dans une condition quelconque qui pourrait faire obstacle à la présente liquidation; que les comptes, notamment les comptes bancaires ne sont ni grevés, gagés, bloqués, engagés, limités ou hypothéqués, ni autrement données en garantie ou dans un autre état ou situation ne permettant pas la présente dissolution.

6. Que l'Actionnaire Unique déclare que la société a cessé toutes activités commerciales et acquitté tous ses créanciers.

7. Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation avec effet en date de ce jour, toute activité commerciale ayant cessé pour raisons économiques;

8. Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9. Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura les pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

10. Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

11. Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué ci-avant;

12. Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est ainsi clôturée et que toutes les parts sociales et tous les registres de la Société seront annulés;

13. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de cette assemblée; et

14. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-7250 Helmsange, 48, rue du Soleil, Grand-Duché du Luxembourg.

15. Que la société sera définitivement radiée sans autre procédure auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg par la suite des présentes opérations.

Déclaration en matière de blanchiment

L'Associé Unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds du capital social et issus de la liquidation ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Pouvoir

Le liquidateur autorise spécialement le notaire mandaté à procéder à toute inscription et publication nécessaires, ainsi qu'à la radiation inhérente de la société dissoute auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et s'engage à titre personnel à reprendre à sa charge tous les frais, honoraires, impôts, droits d'enregistrement et taxes résultant à quelque titre que ce soit de la présente.

À l'égard du notaire instrumentant, tous les dirigeants et donneurs d'ordre y compris le comparant sont tenus solidairement quant au paiement de tous frais et honoraires résultant du présent acte, ce qui est expressément reconnu par ces derniers.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même personne comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la personne comparante, ladite personne a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Smid, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 août 2015. Relation: EAC/2015/19699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015147812/190.

(150161340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

AAA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 162.415.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147466/9.

(150161577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Actimage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 68.492.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147467/9.

(150162014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Adex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.622.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015147468/10.

(150161629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Adga Rhea Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.264.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015147470/10.

(150161450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

C.L. Partners Luxembourg, Société en nom collectif.

Siège social: L-9643 Buederscheid, 18, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 199.687.

STATUTS

Entre les soussignés

1. Monsieur Culot Frédéric, Commerçant, demeurant à Luxembourg, 18 Duerfstrooss, L-9643, Buederscheid

2. Madame Leclair Gwenaëlle, Commerçante, demeurant à Luxembourg, 18 Duerfstrooss, L-9643, Buederscheid

il a été constitué en date du 29 Août 2015 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.

Art. 2. La dénomination de la société est C.L. Partners Luxembourg

Art. 3. La société a pour objet la vente de logiciels et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Buederscheid, L-9643, Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 1000 Euros (mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de 10 Euros (dix euros) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Culot, préqualifié, 50 parts	500 euros
2) Madame Leclair, préqualifiée, 50 parts	500 euros
Total: 100 parts	1000 euros

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 29 Août 2015:

(1) Frédéric CULOT, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 18 Duerfstrooss, L-9643 Buederscheid, Grand-Duché de Luxembourg;

(2) Gwenaëlle LECLAIR, gérante, dont l'adresse professionnelle est au 18 Duerfstrooss, L-9643 Buederscheid, Grand-Duché de Luxembourg;

Suite aux nominations ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à compter du 29 Août 2015:

- Frédéric CULOT, et
- Gwenaëlle LECLAIR.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Disposition Générale

Art. 13. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Evaluation des Frais

Art. 14. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 100 (cent) Euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Buederscheid, le 29 août 2015.

Frédéric CULOT / Gwenaëlle LECLAIR.

Référence de publication: 2015147562/70.

(150161445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

AFD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 170.205.

Les comptes annuels de la société AFD S.à r.l. au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147471/10.

(150161380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Aikon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 95.582.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015147475/13.

(150161720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Aikon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 95.582.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015147476/13.

(150161721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

BDC Broadband Data Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.057.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Monsieur Emmanuel Briganti de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Carmine Guasco, résidant professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BDC Broadband Data Communication S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2015147505/18.

(150162018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

ALM ENRC Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 07 août 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015147479/13.

(150161537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Altro Teatro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place de Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 180.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015147481/10.

(150161932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Clareant EDL II (Levered) GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.549.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 20 août 2012 sous seing privé, que la totalité des parts sociales ordinaires de la Société détenues par Alcentra Limited, ont été transférées à Stichting Alcentra EDL II (Levered), une fondation de droit néerlandais ayant son siège social au 88, Spoorhaven, 2651AV Berkel En Rodenrijs et immatriculée auprès du registre des sociétés de Pays-Bas sous le numéro 63954966, laquelle détient désormais 12,500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015147534/18.

(150161580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.
